

Communiqué de presse

Paris, le 15 mars 2017

Le Haut Conseil de stabilité financière s'est réuni pour sa douzième séance ce mercredi 15 mars.

Sous la présidence de Michel SAPIN, ministre de l'Economie et des Finances, le Haut Conseil a conduit une analyse des risques et vulnérabilités potentielles du secteur financier français à la lumière notamment des développements intervenus depuis sa dernière réunion.

Le Haut Conseil a constaté l'exposition maîtrisée du système financier français aux différents chocs et sa résilience malgré la volatilité observée sur les marchés obligataires et les risques accrus de surévaluation de certains marchés boursiers. Il relève la persistance d'une forte incertitude et renforce sa vigilance face aux risques susceptibles de se matérialiser à court et moyen terme.

Le Haut Conseil continue de suivre attentivement l'évolution du marché immobilier. Il note la poursuite, au 4^e trimestre 2016, du mouvement de reprise des transactions sur le marché immobilier résidentiel, engagé au 1^{er} trimestre 2015, qui retrouvent les plus hauts niveaux observés jusqu'en 2008 puis début 2012, ainsi que la poursuite de la hausse des prix immobiliers résidentiels depuis fin 2015, malgré certaines divergences régionales. Le HCSF constate un assouplissement des conditions d'octroi de crédit, appelant une vigilance particulière. Il relève aussi le niveau très élevé de la production de crédit, alimentée par les rachats et renégociations, mais aussi par la reprise du marché. Dans ce contexte, le Haut Conseil suit avec attention la dynamique de la production de crédit, sa tarification et la rentabilité des opérations de crédit ainsi que les conditions d'octroi et les pratiques de financement. Il estime important que ces évolutions ne contribuent pas à fragiliser le secteur bancaire ni ne favorisent l'apparition d'une dynamique spéculative.

Le Haut Conseil a fait la synthèse des analyses menées en 2016 afin d'évaluer les risques liés à l'immobilier commercial. Le diagnostic publié par le HCSF en avril 2016 a été complété et précisé après la prise en compte de l'appréciation des principaux acteurs du marché. Les tests de résistance conduits par la Banque de France, l'ACPR et l'AMF à la demande du HCSF ne signalent pas de risque systémique en cas de correction sévère des prix. Cependant, la poursuite de la hausse des prix et le constat d'une prise de risque accrue dans certaines opérations continuent d'appeler à la vigilance. Le HCSF publiera dans les prochains jours une note présentant son diagnostic du marché et les résultats des tests de résistance des institutions financières.

Le Haut Conseil demeure aussi vigilant sur les conséquences de l'environnement de taux bas sur les institutions financières. Il prend acte de l'ajustement à la baisse des rendements offerts aux épargnants.

Le Haut Conseil poursuit par ailleurs ses travaux sur l'endettement des entreprises. Il continue aussi d'approfondir son analyse des interconnexions entre la gestion d'actifs et le reste du secteur financier ainsi que les risques qui pourraient en résulter.

Le Haut Conseil a préparé sa décision concernant le taux du coussin de fonds propres contracyclique applicable aux banques. Bien que la dynamique du crédit reste forte, les circonstances au regard desquelles il s'est prononcé en décembre n'ont pas significativement évolué, la décision du Haut Conseil sera prise à la fin du mois de mars 2017, après la notification des autorités européennes concernées. Cette décision ainsi que les éléments de justification de ce taux seront ensuite publiés au *Journal Officiel* de la République Française et sur son site.